Le Sud-Ouest
Montréal

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 9 novembre 2026, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA26 22046 à OCA26 22048 – Résolution CA26 220229 (dossier 1269838010)
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – 9 novembre 2026 :

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)
Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)
Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1º et 3º)

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1er étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 13 novembre 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude